

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

SEPTEMBRE 2011 :

une rentrée à risques, une rentrée en rime !

**COLLECTIF ACADEMIQUE
CPE CRETEIL**

Lundi 10 Octobre 2011

10h00 - 17h00

Bourse du Travail - Salle Louise Michel
3 rue du Château d'Eau - 75010 Paris
(M° République)

**Quelles pratiques professionnelles
en lycée et en collège
face aux nouveaux textes ?**

Concernant

- l'absentéisme
- les mesures disciplinaires
- l'évaluation
- les élections professionnelles

(pour vous inscrire, voir en page 4)

**GREVE
DANS L'EDUCATION**

**POUR UNE AUTRE LOGIQUE
BUDGETAIRE ET DES REFORMES
POUR LA REUSSITE DE TOUS !**

**MARDI
27 SEPTEMBRE**

Editorial

Au moment où la crise financière (celle des financiers) sert de prétexte au démantèlement des fonctions publiques, il nous est asséné qu'il serait indécent d'avoir des revendications sociales. Pourtant, en France et à Créteil en particulier, les syndicats ne sauraient se rendre complices de ces stratagèmes.

Dans ce contexte, elles ne manquent pas, en cette rentrée, les rimes pour interpeler les **conseillers principaux d'éducation**. De **suppressions en lettre de mission**, de **pressions en dépressions**, d'**élections** enfin, qui avant d'être politiques seront cette année professionnelles (et électroniques).

En effet, comme chacun peut le remarquer, le métier de CPE est l'objet de multiples **tensions** et de permanentes **injonctions** (parfois contradictoires). Notre quotidien professionnel n'est pas épargné alors que se multiplient les indices du **brouillage de nos missions**. C'est pourquoi le SNES-FSU reste le pivot incontournable de l'information et de la défense des CPE. De ce fait, un collectif CPE est déjà fixé le 10 octobre, plus nous serons nombreux, (titulaires et non titulaires), plus nos échanges seront riches.

Sandra Kerrest, Paula Alves-Jegat, Jean-Michel Gouérou



LES PERMANENCES CPE sont assurées au SNES CRETEIL

Tous les mardis (journée) et vendredis (matin) dans nos locaux

téléphone : 08.11.11.03.83 et courriel : cpe@creteil.snes.edu

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part des difficultés que vous pouvez rencontrer ou pour un simple renseignement. Pour un complément d'informations, consultez le mémo SNES/CPE et notre site : www.creteil.snes.edu

Jean-Michel Gouérou, Sandra Kerrest, Paula Alves-Jegat



1/ Edito 2/ Vos élus du SNES-FSU 3/ Élections professionnelles - Doit-on encore expliquer ce qu'est un(e) CPE ? - 4/ Modèle autorisation d'absence pour stage - Encarts : Contribution du SNES au métier de CPE et bulletin d'adhésion.

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication G. Réquigny CP 0514S06883 N°11-99

VOS ELUS DU SNES-FSU, EN CAPA, SONT :

Hors classe

DELVAL Marc - Collège H. Wallon - Aubervilliers - 93
DINH Jacqueline - Lycée J. Feyder - Epinay sur Seine - 93

Classe normale

KERREST Sandra - Lycée P. Eluard - Saint-Denis - 93
GOUEZOU Jean-Michel - Collège H. Wallon - Ivry sur Seine - 94
ETOURNEAU Camille - Collège Hutinel - Gretz Armainvilliers - 77
ALVES JEGAT Paula - Lycée L. Michel - Champigny sur Marne - 94
MENDY Patrice - LPO La Fayette - Champagne sur Seine - 77
(pour le SNUEP)
BERTIN Frédérique - collège Saint Exupéry - Noisy le Grand - 93

VOS ELUS VOUS INFORMENT :

UN BILAN INSATISFAISANT DES MUTATIONS

Le mouvement intra-académique s'est conclu le 11 juillet 2011 : 210 collègues ont été concernés, dont une centaine de participations obligatoires (entrées dans l'académie, essentiellement pour des néo-titulaires, réintégrations...). Pour les autres, la moitié seulement a obtenu l'un de ses vœux. En effet, pour la deuxième année consécutive, 27 postes ont été bloqués pour les stagiaires après la fermeture du serveur, de telle sorte que les candidats ignoraient le blocage de ces postes. Au final 32 stagiaires CPE sont nommés à Créteil !

En outre, cette année, plusieurs postes ont été bloqués, sans préavis ni même information, pour le maintien de non-titulaires. Il a fallu l'épluchage détaillé des documents par les commissaires paritaires du SNES-FSU, qui sont intervenus auprès du recteur, pour dénoncer cette nouvelle entorse au paritarisme.

CONSÉQUENCE DES SUPPRESSIONS

Le nombre trop faible de postes offerts au concours ces dernières années (au nom de la réduction dogmatique du nombre de fonctionnaire) conduit à la **quasi-disparition** des TZR dans notre académie. D'une centaine en 2008, ils seront à cette rentrée... Treize ! Tous étant affectés à l'année, il ne reste **aucun** TZR pour assurer les remplacements. Pire il reste 14 postes non pourvus dès le 12 juillet ! Ces postes devront nécessairement être occupés par des non-titulaires avant même de songer aux remplacements. On peut donc anticiper une quasi-impossibilité d'obtenir dans ces conditions le remplacement de CPE pour de courtes durées. Cela ne doit pourtant pas être une fatalité ! Nous serons attentifs à intervenir systématiquement sur les situations de non-remplacement que vous pourrez nous signaler. Le SNES-FSU revendique des personnels formés tant sur les postes fixes que sur ceux de remplaçants et pour cela nous exigeons la création des supports de postes nécessaires.

Dès lors, entre les « berceaux » de stagiaires et les postes occupés par des personnels précaires, c'est plus de quarante établissements qui seront privés à cette rentrée d'un CPE formé.

LA HORS-CLASSE :CAPA DU 22 JUIN 2011

Cette année encore, le contingent de 5 % réservé au niveau national à la catégorie des CPE reste insuffisant et, en tout cas, inférieur à ce qu'il en est pour les certifiés. Le SNES-FSU demande toujours un alignement sur les 7 % accordés à ces derniers. Il est à noter que, suite à l'intervention des commissaires paritaires du SNES-FSU, la DRH s'est engagée à intervenir pour que soit communiqué aux collègues les avis de leurs chefs d'établissement.

CONTESTATION DE NOTES

Lors de la CAPA du 11 juillet, vos élus du SNES-FSU ont examiné 157 harmonisations (le double de 2010) et 10 contestations de notation et ont obtenu une amélioration pour six d'entre elles. Nous continuons de regretter la tenue tardive de cette CAPA, qui ne permet pas de contacter aisément les collègues.

ACTUALITÉ

Un décret de plus sur la sanction.

Pendant qu'il s'attache à démanteler le service public d'éducation à coups de suppressions de postes, le Ministère simule de se soucier des élèves et des personnels. Il le fait sur son terrain médiatique favori, la discipline ! Au-delà d'un texte qui n'apporte rien de constructif (Décret no 2011-728 du 24 juin 2011 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré et BO du 25 août 2011), la tentation d'un retour à l'autoritarisme, à l'usage systématique de la sanction et l'imposition de dispositifs sécuritaires nous heurtent dans nos valeurs et démarches éducatives.

CPE sous pression, ça suffit !

Des textes statutaires existent concernant les missions et le temps de travail.

Tous les ans, le SNES-FSU est amené à intervenir auprès de chefs d'établissement qui veulent méconnaître la réglementation sur le temps de travail des CPE. Les élus du SNES-FSU ont obtenus en audience que les IPR s'engagent à soutenir les collègues face à de telles difficultés, la circulaire sur le temps de travail des CPE ayant retrouvé sa place sur le site rectoral. Cependant, malgré toutes ces assurances, plusieurs collègues se sont vus imposés, dès le mois de juin, la mise en place d'un emploi du temps discontinu pour 2011-2012. Il est attendu des CPE qu'ils « couvrent » la période d'ouverture de l'établissement en multipliant les interruptions de service dans la journée qui souvent correspondent au temps du repas et des activités péri-éducatives.... ! La réponse des CPE du SNES-FSU la 11 juillet a été la suivante : si réelle nécessité il y a, alors que tous les établissements à CPE unique ramènent leur temps d'ouverture à 35h ! Le SNES-FSU appelle les collègues concernés à se mobiliser, avec le soutien des enseignants de leur établissement, si ils sont confrontés à cette situation (et bien sûr à nous contacter !).

De la même manière, les collègues de Saint-Denis se sont vus soumettre des « lettres de mission » par leur direction. Ces procédés n'ont rien de réglementaire et aucun collègue n'a à signer de telles lettre, même en établissement CLAIR.

Contactez-nous si nécessaire !

■ ATTENTION : BIENTÔT LES ELECTIONS

Depuis 2008, 10 élus sur 16 représentent le SNES-FSU pour la catégorie des Conseillers Principaux d'éducation. Ces dernières années, les CPE voient leur métier évoluer dans le sens d'une dénaturation de leurs missions. Les réalités quotidiennes montrent que chacun doit affirmer son appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives et ainsi défendre son identité professionnelle contre l'assimilation aux équipes de direction et la redéfinition locale de notre rôle. Par la baisse drastique des postes au concours externe et interne, la quasi suppression de CPE TZR cette année, place est laissée au recrutement de précaires en nombres croissant dans notre académie, contractuels ou assistants d'éducation. Ces moyens illustrent la méconnaissance de notre métier par l'administration. C'est pour cela que notre revendication d'un CPE pour 250 élèves est plus que jamais d'actualité. Nous luttons contre la conception d'un métier de plus en plus encombré par les tâches administratives (pléthore de réunions, conseils et commissions) et qui ne serait plus centré sur l'élève. Progressivement le Cpe se transforme en auto-entrepreneur de la Vie Scolaire, tantôt chef de service tantôt AED quand il faut combler la pénurie sur le terrain. C'est pour cela que les élus du SNES-FSU défendent en CAPA un métier dans lequel le plus grand nombre de collègues se retrouve: être personnel d'éducation pour contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'élève. Durant ce dernier mandat, vos élus ont régulièrement

interpellé IPR et Administration au sujets des différentes mesures affectant les missions des CPE (EMS, médiateur, préfet des études, protocole d'inspection, lettres de missions...). Présents à chaque réunion, les élus SNES-FSU ont veillé à garantir l'équité de traitement de tous les collègues et défendu les trop nombreux CPE qui se retrouvent en butte à une administration désireuse de les faire sortir de leurs prérogatives, au mépris de leurs statuts et de leurs missions, voire leur imputer la responsabilité des dysfonctionnements des établissements. De même, ils ont souvent obtenu de rétablir des collègues sanctionnés arbitrairement dans leur notation administrative sans aucune justification ou lésé dans leurs démarches de mutations. Enfin, nombreux pour préparer chacune des CAPA, vos représentants disposent d'une connaissance précise des établissements et d'un très grand nombre de collègues de l'académie. Grâce au soutien du plus grand nombre de CPE, ce travail inlassable de défense des personnels et de notre métier doit se poursuivre.

Le STAGE SYNDICAL est un DROIT
ne vous laissez pas intimider
et signalez-nous toutes difficultés



Pour vous inscrire, voir au verso.

■ DOIT-ON ENCORE EXPLIQUER CE QU'EST UN(E) CPE ?

Pourquoi ?

- ne pas faire partie de l'équipe de direction ?
- ne pas être « Conseiller Technique » du chef d'établissement ?
- refuser d'être des DRH « chef de service » de vie scolaire ?
- refuser le changement ?
- ne faire « que » notre métier ?

Voilà en vrac les questions qui reviennent régulièrement lors des entretiens avec les chefs d'établissements, IPR-VS et IA.

Quelques éléments de réponse :

Parce-que !

- nous voulons rester en contact direct avec les élèves et les familles ;
- nous ne souhaitons pas avoir de rapports hiérarchiques avec nos collègues enseignant(e)s ;
- nous ne voulons pas assumer des responsabilités qui ne relèvent pas de nos missions ;
- nos traitements (salaires) sont en décalage avec notre niveau de formation et nos responsabilités ;
- les exemples internationaux, où notre fonction n'existe pas, prouvent que notre spécificité est utile et efficace ;
- nous voulons garder une certaine liberté d'action et d'initiative indispensable pour nous adapter au mieux aux besoins des élèves et des familles ;
- la gestion administrative du personnel (AED et autres contrats précaires) ne relève ni de nos compétences, ni de nos missions ;
- tout ce qui est « vieux » (circulaire de 1982) n'est pas mauvais ;
- tout ce qui est « nouveau » n'est pas forcément un progrès ;
- nous ne confondons pas loyauté et loyalisme...

La liste reste ouverte...

Ces questions ne sont pas des combats d'arrière-garde, elles sont au cœur de notre métier, et les défendre, c'est défendre une conception progressiste et moderne de l'éducation.



COLLECTIF ACADEMIQUE CPE CRETEIL

Lundi 10 Octobre 2011

10h00 - 17h00



ACCES au SNES - RER B - Arcueil-Cachan

A la sortie « Rue de la Gare », tourner à gauche et emprunter la passerelle. Puis à droite, remonter le long de l'aqueduc. Continuer tout droit sur la sente : Rue Guy de Gouyon du Verger deuxième à gauche.

Modèle d'autorisation d'absence pour stage syndical

Cette demande d'autorisation d'absence doit être déposée, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, à l'adresse du Recteur sous-couvert du chef d'établissement.

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil
sous-couvert de M. le Proviseur, ou Principal, du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11 octobre 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le lundi 10 octobre 2011 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Paris.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages, ou sessions, ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, Signature

VOTONS SNES-FSU

